



Procès-verbal de la Commission du personnel de l'UNIL (CoPers)

---

Séance n°62 du jeudi 11 septembre 2014, 13h00, salle 2152, Géopolis.

---

Présent(e)s

Mmes  
Nadine Richon  
Nathalie Dongois  
Nathalie Chiva  
Gabriela Cordone  
  
Laura Barea (prise du PV)

Excusé(e)s

Mmes  
Romaine Morard  
Isabelle Moinet  
Christine Mohr  
Christina Györköcs  
  
M.  
Daniel Oyon

---

**Ordre du jour**

- 1) PARKING ..... 2
- 2) MESSAGE REÇU D'UN COLLABORATEUR UNIL ..... 2
- 3) INTERPELLATION D'UN MEMBRE DU PERSONNEL CONCERNANT UNE PROMOTION ... 2
- 4) ENQUETE RESTAURATION 2013..... 3
- 5) POINT SUR LE QUESTIONNAIRE DE LA COPERS ..... 3
- 6) REUNION AVEC LA DIRECTION DU 10 NOVEMBRE 2014..... 3

## **Accueil**

La présidente souhaite la bienvenue à tout le monde.

### **1) Parking**

En accord avec des membres du personnel de différentes facultés, la CoPers a préparé une lettre adressée à M. Benoît Frund, Vice-Recteur, concernant la question de la hausse du prix des parkings. Elle propose de demander à la Direction plus de transparence et d'explications concernant cette mesure et sa mise en oeuvre, en insistant sur la nécessité d'avoir une séance d'information où les personnes touchées par cette mesure puissent s'adresser directement au Vice-Recteur.

La lettre propose notamment l'idée d'un bon de transport distribué à tout le personnel, automobiliste ou non, comme cela se fait dans d'autres institutions. Ce bon, d'une somme qui serait définie par la Direction, représenterait un plus permettant aux utilisateurs de payer une partie du parking, de l'essence ou de leur abonnement de transport public. Cela pourrait encourager certaines personnes à prendre les transports publics en dépit du coût élevé d'un abonnement annuel, par exemple..

### **2) Message reçu d'un collaborateur UNIL**

Une question est posée concernant la légalité d'une mesure visant à faire noter au personnel du service UNIBAT le détail de leurs opérations au fil de la journée. A notre connaissance aucun autre service ne procède de la sorte au sein de l'UNIL.

Cette mesure est très certainement légale, mais est-elle juste et utile pour la qualité du travail ? Y aurait-il un problème d'égalité de traitement si elle ne touche que certains services, et pas d'autres ?

La CoPers propose, avec l'accord de ce collaborateur, de chercher de plus amples informations quant à ce type de problèmes au sein du service UNIBAT pour ensuite poser la question des éventuels dysfonctionnements à la Direction. Le collaborateur aussitôt contacté est d'accord avec cette procédure.

### **3) Interpellation d'un membre du personnel concernant une promotion**

Ce problème traite du réajustement du cahier des charges d'un membre du personnel, en vue d'une promotion.

Les supérieurs hiérarchiques de la personne sont d'accord, ainsi que les Chefs des Départements concernés. Elle a démontré un grand investissement dans son travail, et certains de ses collègues ont déjà été promus. Sa promotion semble bloquée au niveau du Décanat.

Dans ce genre de cas, il faut voir si le problème ne viendrait pas d'une raison « personnelle ». La CoPers propose donc plusieurs solutions :

- Intervention au niveau du Service des RH, afin de se renseigner
- Envisager de soumettre l'affaire au Service de médiation de l'Université.

La CoPers va commencer par demander si la personne a déjà obtenu un refus formel, cas échéant des précisions sur la forme de ce refus.

#### **4) Enquête restauration 2013**

La CoPers a été informée des résultats. Sa représentante dans la commission de la restauration signale quelques points ressortant de ce questionnaire, dont le bruit à la cafétéria de Géopolis (insonorisation, 60% des commentaires), ou l'amabilité du personnel dans certaines cafétérias...

#### **5) Point sur le questionnaire de la CoPers**

La CoPers a rendez-vous avec Mme Antille le 23 septembre 2014 à 11h (lieu à préciser, avec un beamer, ou UNICOM/Amphimax ou Amphipôle salle 342), pour obtenir une information sur les résultats de l'enquête menée par la CoPers avec le CSE. Il faudra notamment communiquer les résultats sur le site internet de la CoPers, sous forme de rapport. Ces résultats devraient être disponibles avant la réunion prévue avec la Direction, réunion qui pourrait permettre de transmettre les résultats à la Direction et au représentant des RH.

#### **6) Réunion avec la Direction du 10 novembre 2014**

Points à aborder lors de la réunion avec la Direction et le représentant RH le 10 novembre à 14h :

- Se renseigner auprès de M. Parmentier sur les avertissements contenus dans les dossiers du personnel. Y a-t-il un droit à l'oubli ? Prescription ? Après combien de temps ? Existe-il une hiérarchie dans les avertissements ? Qu'en est-il de la procédure, sont-ils d'abord oraux, ensuite écrits ?
- Se renseigner auprès de la Direction au sujet d'éventuels dysfonctionnements à UNIBAT.
- Présenter les résultats du questionnaire de la CoPers.

La séance est levée à 15h00, la prochaine séance est fixée au ... 2014.